



Menace et agression après séparation

Par **malia**, le **11/12/2011** à **21:01**

Bonjour,

je suis séparée de mon concubin depuis 1 mois. J'ai eu une petite fille avec lui qui à 22 mois. De mon côté j'ai déjà un petit garçon de 4 ans. Avec sa mère qui s'est incrustée chez moi ils nous ont mis tout les trois à la porte de mon appartement je me suis retrouvée avec mes enfants chez mes parents.

Au début de la séparation j'avais accordé en attendant un jugement qu'il puisse venir voir sa fille quand il voulait. Il était venu une fois mais entre temps il a été avec sa mère voir les services sociaux disant que je faisait des maltraitances sur mon fils, il ont été voir le directeur lui interdisant la radiation d'école de mon fils donc depuis il ne va pas à l'école. Il a aussi refusé de me rendre les affaires de mes enfants (vêtements, jouets...). Il m'a posé un guet-apens à la sortie du rendez vous avec les services sociaux avec ces copains pour m'enlever mon fils J'ai été porter plaintes pour allégations mensongères, plus violences car sa mère m'a frappé le jour de la séparation, plus vol de chéquier, et tentative d'enlèvement et depuis j'ai décidé de ne plus lui mener sa fille jusqu'au jour du jugement mais je le laissé la voir par Skype. Depuis il me menace de mort par facebook téléphone vient jusqu'à chez moi reste des heures en bas de mon immeuble raconte ma vie à tout le monde. Dernièrement il y a 5 jours il m'a attendue à l'arrêt de bus de ma cité dès qu'il m'a vu m'a couru derrière me disant qu'il allait me tuer et m'a sorti un couteau j'ai réussie à m'échapper jusque chez moi. 2 heures après j'ai été porter plaintes et en remontant du commissariat c'est sa mère et sa tante qui m'ont agresser me frappant essayant de me voler mon sac et me menaçant de me tuer. Depuis je ne sort plus de chez moi, cela fait un mois que mes enfants sont enfermés on n'a plus de vie. Je passe devant un médiateur en janvier. Comment je fais pour qu'il nous laisse tranquille jusqu'au jugement sachant qu'il sera en mai 2012? pourrait-on lui en lever les droits de garde de visite après ce qu'il fait? Surtout de garde car depuis sa naissance il ne sait jamais occuper de sa fille ni de mon fils que ce soit financièrement, moralement, ni éducation ni hygiène. Merci

Par **corimaa**, le **11/12/2011** à **21:33**

Et vous n'avez déposé qu'une seule plainte ?

Par **malia**, le **12/12/2011** à **08:30**

bonjour,

Non j'ai déposée 6 plaintes:

1 pour agression contre sa mère (elle m'a frappée le jour de la séparation)

1 pour déclaration mensongère envers lui et sa mère (ils ont été dire aux services sociaux que je maltraitée mon fils le dossier a été classé sans suite)

1 pour vol de chéquier envers lui (il est toujours chez lui ne me la jamais rendu)

1 pour tentative d'enlèvement (il a fait un guet apen avec son copain à la sortie du rdv avec les services sociaux)

1 pour menace réitérer avec armes contre lui (il m'a couru derrière avec un couteau)

1 pour agression contre sa mère et sa tante(elle m'ont agressés dans ma cité alors que je revenais du commissariat)

plus 3 mains courantes pour menace de mort envers lui et sa mère.(menace par téléphone sur le portable de ma soeur qui 13 ans sur facebook, et jusque devant la porte de chez moi).

Par **corimaa**, le **13/12/2011** à **23:08**

Faites copie de toutes ces plaintes et portez plaintes directement auprès du procureur de la republique en insistant lourdement sur l'urgence et le danger immédiat que vous vivez. Faites la en courrier recommandé AR, vous joindrez les copies des plaintes